

Introduction

L'écrivain des charniers à la croisée de deux récits

« Bourgeois, écrivain public, dit le soldat en se penchant par la lucarne, tu sais écrire à ce que je vois ; moi qui ne suis point initié dans ces hautes œuvres, j'aurais besoin de ton ministère. »

E. Foa, *Le Vieux Paris. Contes historiques*.

Nous sommes à Paris, aux abords de l'église Saint-Jacques-de-la-Boucherie, en l'an de grâce 1393 – « des échoppes d'écrivains, en bois et en maçonnerie, étaient accrochées aux murs de l'église comme une lèpre hideuse, et avaient envahi trois ou quatre pieds de la voie publique, qu'elles surplombaient avec leurs auvents et leurs enseignes¹ ». Au XVIII^e siècle, la scène se serait déroulée sous les galeries marchandes du Palais, le long de la rue de la Ferronnerie ou encore dans l'une des nombreuses échoppes adossées au mur du cimetière des Saints-Innocents. Le soldat aurait pu alors se révéler sous les traits d'une lingère, d'un domestique ou d'un portefaix. Dans tous les cas, l'anecdote rapportée ici dépasse la fiction du conte d'où elle est tirée pour mettre en lumière le personnage qui, dans la société française partiellement alphabé-

* Louis Janet, 1840, p. 173.

1. Extrait du roman historique de P. Lacroix, *La Danse macabre, histoire fantastique du XV^e siècle*, E. Renduel, 1832, p. 4 ; voir également J. Hillairet, *Connaissance du vieux Paris*, Le Club français du livre, 1976 – reprise de l'*Évocation du vieux Paris*, Minuit, 1951-1954, p. 64.

tisée des XVI^e-XVIII^e siècles, fit de sa capacité d'écrire un service public, offert contre rémunération aux personnes incompetentes en la matiere.

Les communautes d'autrefois ont connu divers scribes improvises qui rendaient volontiers a l'occasion des services d'ecriture. Il suffit de rappeler le role joue, recemment encore pour certains, par les notaires et curés, le « coq du village », l'etudiant de la famille ou du voisinage qui acceptaient sporadiquement et en prive d'ecrire pour un ami, un parent, un voisin ou une ouaille malhabile en matiere d'ecriture. A la difference de ces secretaires du dimanche, l'ecrivain public tenait commerce a telle enseigne et subsistait de sa plume qu'il etait toujours pret a manier en echange de quelques sols. Il est de ces figures historiques obscures qui emergent, avant que de mourir avec elles, des tensions marquant la mutation des societes, ici la France des XVI^e-XVIII^e siecles, jadis fondee principalement sur l'oralite mais desormais toujours plus soumise a l'ecrit conquerant, lors meme que l'aptitude a ecrire demeurait largement deficiente, en depot des progres realises par l'alphabetisation durant toute la periode¹. Dans l'ecart a combler entre un besoin accru et diversifie de l'ecrit et les capacites d'ecriture, limitees et inegalement partagees dans le corps social, dans le desequilibre vecu par une part importante de la population entre une obligation d'ecriture toujours plus pressante et l'incapacite technique d'y faire face s'enracinaient l'existence, la raison d'etre et la finalite sociale de cet ecrivain dont la fonction etait d'*ecrire pour les autres*². De tous les praticiens de l'ecriture, il est certainement le moins connu a ce jour, bien qu'il ait ete a la fois temoin et acteur majeur de l'invasion graphique que connut la societe moderne. Irreductible au romantisme que la litterature des XIX^e et XX^e siecles a su attacher a son souvenir, l'historicite de l'ecrivain public renvoie aux « us et coutumes de l'ecriture urbaine » ou D. Roche disait « reperer des

1. La realite du personnage evoque donc en partie celle des intermediaires culturels, « etroitement dependante des contradictions localisees d'une societe en un moment donne de son evolution » (R. Chartier, « La culture en question », dans *Les Intermediaires culturels*, Universite de Provence, 1981, p. 674).

2. « Scrivere per gli altri », *Scrittura e civiltà*, XIII, 1989, pp. 475-487, comme l'ecrivain A. Petrucci dans un article consacree au phenomene de la delegation d'ecriture (« *delega di scrittura* ») qui est au coeur de l'histoire sociale de l'ecriture.

manières de faire collectives et spécifiques à des milieux sociaux¹ ». Porté par la ville acculturante qui l'appelait, c'est en effet auprès des gens les plus modestes que l'écrivain public acquérait sa notoriété.

Il n'est plus à démontrer comment les villes françaises des XVI^e-XVIII^e siècles, la capitale au premier rang, constituaient un univers culturel original, lieu « refuge de l'écrit² » parce que c'est là initialement que l'écrit s'infiltra sous toutes ses formes. C'est à la ville qu'on le traçait et l'imprimait, qu'il courait, informait et propageait son objet au rythme des brassages démographiques et de la circulation constante qu'elle encadrait, de la diffusion des savoirs dont elle était le carrefour, et des besoins administratifs des pouvoirs marchands, financiers et autres qui s'y établissaient. C'est encore et surtout à la ville que la bureaucratisation des rapports du citoyen aux autorités civiles et ecclésiastiques élargit l'espace efficace de l'écrit en des lieux qui lui étaient jusqu'alors étrangers. En même temps que la centralisation progressive de l'État monarchique, l'expansion de l'Église et le développement de leurs institutions respectives, l'Ancien Régime connut en effet une importante inflation paperassière rendue nécessaire par et pour ce développement. Extraits baptistaires et mortuaires, certificats de bonne vie et mœurs, inventaires et donations, extraits de capitulation ou reçus de taille, les actes légaux en tout genre instrumentaient désormais l'administration du corps social, qui nécessitait en conséquence l'accroissement des fonctions et des professions chargées de gérer cette production multipliée. Pour quantité de scribes issus des classes moyennes, la maîtrise de l'écrit pouvait ainsi servir de tremplin social, particulièrement dans les centres urbains où se concentraient les organes directeurs de l'État. Requis plus amplement dans les sphères du pouvoir – pour identifier, répertorier

1. D. Roche, « Les pratiques de l'écrit dans les villes françaises au XVIII^e siècle », dans R. Chartier (éd.), *Pratiques de lecture*, Rivages, 1985, p. 159-160.

2. Selon l'expression de R. Chartier. Sur l'écrit conquérant les mœurs urbaines, voir particulièrement, de R. Chartier, « Les pratiques de l'écrit », dans Ph. Ariès et G. Duby (éd.), *Histoire de la vie privée*, 3, *De la Renaissance aux Lumières*, Seuil, 1986, p. 113-161 ; et « La circulation de l'écrit dans les villes françaises, 1500-1700 », dans *Livre et lecture en Espagne et en France sous l'Ancien Régime*, A.D.P.F., 1981, p. 151-156 ; D. Roche, « Lectures et sociétés urbaines en France au XVIII^e siècle », dans A.-M. Christin (éd.), *Espaces de la lecture*, Retz, 1988, p. 128-133, et « Les pratiques de l'écrit... », art. cité, p. 157-180.

rier, contrôler, légaliser, communiquer –, l'écrit pénétrait toujours davantage l'univers privé, imposant le poids de sa lettre, tant manuscrite qu'imprimée, dans l'organisation des affaires courantes d'un nombre croissant d'individus¹.

Gagnant la ville avant la campagne et Paris avant la province, un tel foisonnement des usages de l'écrit eut bien sûr pour corollaire un besoin d'écriture toujours plus grand, partagé par l'ensemble de la population, mais particulièrement contraignant pour les milieux populaires dont la majorité ne parvenait pas alors au stade de l'apprentissage de l'écriture. C'est un fait largement admis aujourd'hui que les facteurs d'alphabétisation sous l'Ancien Régime recoupaient ceux de la stratification sociale, « la position du groupe sur l'échelle des conditions » en constituait la donnée essentielle². De sorte qu'au bas de l'échelle socioprofessionnelle toutes les tâches non spécialisées du salariat parisien et des petits métiers de la rue comptaient de forts pourcentages d'illettrés, en fait les plus élevés atteints par les milieux populaires qui regroupaient dans l'ensemble la plus importante proportion des non-écrivains³. À ces gens de petite condition que l'invasion de l'écrit laissait impuissants parce qu'ils n'en connaissaient pas le mode d'emploi, mais chez qui elle créait néanmoins un besoin croissant de manipuler la lettre, voire l'ambition d'en tirer profit, l'univers urbain offrait, en contrepartie de ses exigences, la possibilité de *faire écrire* en la personne de l'écrivain public. Cet écrivain-là nous reporte à un moment spécifique de l'histoire culturelle des sociétés occidentales : quand l'intégration par l'ensemble de la population

1. Les mêmes phénomènes sont observés plus tôt en Italie par A. Petrucci, « Pouvoir de l'écriture, pouvoir sur l'écriture dans la Renaissance italienne », *Annales E.S.C.*, XLIII, 4, juillet-août 1988, pp. 831-832. L'auteur signe ici un texte majeur sur le rôle et le pouvoir des producteurs d'écritures dans le contexte social de l'Italie de la fin du XV^e-début du XVI^e siècle. Plus d'un rapprochement est permis avec la France des XVI^e-XVIII^e siècles d'autant que, parmi les producteurs cités à l'analyse, l'auteur recense deux types de médiateurs : à l'échelon supérieur, les scribes professionnels pédagogiques, l'équivalent des maîtres calligraphes français (dont il sera plus loin question) ; à l'échelon inférieur, les « scribes-délégués » (« *upografeis* ») qui écrivaient à la place des autres, mais qui présentent, nous y reviendrons, des différences notables avec leurs homologues parisiens.

2. R. Chartier, « L'entrée dans l'écrit », *Critique*, XXXIV, octobre 1978, p. 979.

3. D. Roche, *Le Peuple de Paris. Essai sur la culture populaire au XVIII^e siècle*, Aubier Montaigne, 1981, p. 210 ; R. Chartier, « La circulation de l'écrit... », art. cité, p. 152.

des exigences légales et administratives a déjà transformé le recours à l'écrit en nécessité de l'existence, sans que la capacité induite requise fût pour autant acquise. Dans ce contexte particulier, la fonction de l'écrivain public était de rétablir l'équilibre là où il faisait défaut, à l'humble échelle de sa pratique, en permettant aux mal-écrivants et aux non-écrivants de se prévaloir d'une aptitude dont ils étaient ignorants, pour satisfaire un besoin dont à l'évidence ils avaient conscience. L'existence même de l'écrivain public atteste donc au premier chef un mode d'acquisition culturelle original pour les groupes familiers de ses services et sa plume témoigne d'habitudes et de volontés suscitées par l'acculturation urbaine, qui ne sont en aucune façon réductibles aux seules élites sociales. À la différence de celles-ci cependant, ce n'est pas l'écriture comme connaissance assimilée qui participait de la dynamique culturelle des groupes concernés, mais bien le *recours* à l'écrivain public incarnant ce savoir. Pour cette raison précisément, l'action d'écrire n'est pas ici cet acte intime de mise au monde qu'elle signifie en solitaire, lorsqu'elle se fait l'écho de soi. Elle est au contraire une activité à caractère social, la pratique donnant lieu à une transaction qui était à la fois moyen et support tant des relations entre le scribe et sa clientèle que de la représentation du scribe et de son intégration dans l'univers où il trouvait usage à sa plume. Aussi doit-elle être rangée parmi les multiples gestes, comportements et manières de vivre qui définissaient la culture du peuple.

L'écriture publique s'inscrit donc à double titre dans l'épaisseur sociale des classes populaires. Elle médiatise pour une part un mode d'expression particulier d'un objet culturel qui traverse l'ensemble de la société, un rapport à l'écrit susceptible d'indiquer le sens qu'attribuaient les non-écrivants à une pratique qui leur était étrangère mais à laquelle ils étaient néanmoins contraints de recourir et dont ils tiraient parfois des avantages non négligeables. L'écriture de service renvoie pour une autre part à la mise en scène des relations sociales qui, au sein de la communauté, accordait un rôle spécifique à l'écrivain public. Voilà nommé le double intérêt d'approcher l'écrivain pour éclairer notre compréhension à la fois des pratiques d'écriture sous l'Ancien Régime et des multiples atti-

tudes qu'entraînait le fait de savoir ou pas, ou peu, écrire, lors même que la loi du graphe s'imposait toujours davantage, et du milieu social où la pratique de l'écrivain public en particulier avait cours. Au terme, l'incursion dans l'univers socioculturel du personnage permettra de voir comment et en quoi la faculté d'écrire, parce qu'elle était investie d'un pouvoir reconnu par ses contemporains, fut fondatrice de la position qu'il occupait dans la société parisienne, et comment l'écrivain, par le concours de ses activités, voire de son existence, ouvre un accès original au mode de vie et à la sociabilité des milieux populaires. L'histoire qui s'annonce trouve ainsi sa cohérence à la croisée de deux récits. Ces balises posées, restait cependant entier le défi de pouvoir l'écrire.

Pour rejoindre l'écrivain public dans le monde parisien des XVII^e et XVIII^e siècles, encore faut-il en effet retracer et cerner un service dont l'une des particularités était de s'offrir à tout vent sous le sceau de l'anonymat. On doit comprendre qu'entre le scribe et ses clients s'établissait une relation qui, dans son ordinaire, n'a pas laissé de témoignage écrit qui puisse être formellement identifié. Aussi sera-t-il ici bien plus question d'*écrivain* public que d'*écriture* publique, les rapports à l'écrit passant à l'arrière-plan des rapports entre les hommes et l'analyse se proposant en toute finalité de sonder la résonance sociale bien plus que la résonance littéraire de l'écriture publique sous l'Ancien Régime. Autre contrainte majeure, la pratique publique de l'écriture échappait à la police des métiers et ne jouissait d'aucun statut officiel. Elle n'était l'objet ni d'une corporation, ni d'une profession libérale, lesquelles, on le sait, sont plus facilement repérables dans les fonds d'archives, faisant souvent l'objet de séries cohérentes et continues qui facilitent le travail de l'historien. Point d'avantages semblables avec la pratique de l'écrivain qui, toute publique qu'elle fût, tend néanmoins paradoxalement à se dérober aux regards scrutateurs qui cherchent à la saisir. Aussi, il est vite apparu que la seule chance d'apercevoir l'écrivain était de marcher dans les pas de sa clientèle, pareillement fuyante il est vrai et dispersée dans les méandres de la ville. Le lieu où s'opérait leur transaction fut par conséquent retenu pour ultime point d'ancrage à cette recherche, un lieu public puisqu'à telle enseigne était offerte la

plume du scribe et qu'il tirait sa subsistance du chaland, dans le scénario collectif de la place ou du marché. Impossible néanmoins de remuer le Tout-Paris populaire des XVII^e et XVIII^e siècles, ses innombrables places marchandes, ses rues animées, ses aires de circulation et de repos, dans l'espoir de voir quelque part œuvrer l'écrivain de service. Parce qu'aucun fonds d'archives n'était désigné pour l'approcher et qu'à l'inverse abondaient les séries qui offraient un potentiel certain, le choix d'un cadre spatial se révéla nécessaire pour construire la base documentaire requise. Puisque, par ailleurs, les « écrivains *des charniers* » étaient la figure marquante des écrivains publics parisiens, le cimetière des Saints-Innocents où ils exerçaient s'imposa naturellement, en même temps que la problématique se déplaçait du métier au lieu de son exercice. Une fois opérée cette conversion du regard, le rassemblement de documents éclairant la condition, la sociabilité et la pratique des écrivains devenait possible.

Lieu de prédilection pour l'exercice public de l'écriture, le cimetière l'était également à plus d'un titre pour orienter l'enquête dans les archives. Voisinant les halles centrales situées au cœur des quartiers populaires de Paris, il permettait d'atteindre dans un même élan les deux termes – écrivains publics et milieux populaires – qui autorisaient l'expression de l'écriture publique. En outre, parce qu'il constituait un véritable microcosme dans la ville, il se prêtait particulièrement à interroger à la fois la position de l'écrivain dans la société et la sociabilité des classes populaires que le scribe permet d'atteindre. Les Saints-Innocents désignaient un foyer de la vie parisienne. Sous les pieuses galeries de la nécropole se nouaient en effet des relations de tout ordre – commercial, privé, familial, professionnel, criminel – et la pratique publique de l'écriture, bien que longtemps réprouvée par les autorités, n'était que l'une des nombreuses pratiques à y avoir cours. Imbriquée aux autres, elle fut l'un des supports de l'animation des lieux et l'« écrivain des charniers » désigne de ce fait, outre la fonction, l'un des acteurs qui participa, avec d'autres et en interaction avec eux, à la caractériser. Partant, le cimetière des Saints-Innocents se révélait un environnement privilégié pour questionner non seulement le geste, mais aussi l'univers relationnel de l'écrivain de service, notamment à

partir de la sociabilité vécue dans l'antre d'un cimetière-communauté dont il portait l'identité. D'un point de vue strictement méthodologique, le cas de l'écrivain des charniers présentait enfin l'avantage de lever l'anonymat si ce n'est sur la pratique, du moins sur le personnage : son existence étant liée à celle du cimetière, c'est par celui-ci qu'il devenait possible de retrouver celui-là. La nécropole offrait ainsi un contre-pied utile à l'éclatement des sources parce qu'elle appelait vers elle la recherche dans les archives. Espace doté d'une identité formelle religieuse et publique, le cimetière pouvait être retracé en empruntant les voies officielles du chapitre de Saint-Germain-l'Auxerrois qui l'administrait, de la fabrique des Saints-Innocents qui gérait l'église située dans l'enceinte sacrée et bien sûr des commissaires du Châtelet qui étaient affectés dans son voisinage – principales avenues qui, conduisant au lieu, favorisaient l'approche des acteurs dudit lieu.

Eu égard au profil religieux des Saints-Innocents furent ainsi consultés, pour la période des XV^e-XVIII^e siècles, les titres, comptes, mémoires, arrêts et ordonnances relatifs à l'administration des biens temporels, fonciers et spirituels du chapitre de Saint-Germain-l'Auxerrois ; ainsi que les cartulaires et les registres des délibérations tant du chapitre que de la fabrique des Saints-Innocents¹. L'exploitation de telles sources, particulièrement en ce qui a trait aux délibérations du chapitre, s'est révélée primordiale pour connaître l'histoire et les diverses vocations du cimetière, la police des lieux au XVIII^e siècle², les conditions et la réglementation du commerce sous les charniers, de même que les diverses activités

1. Essentiellement les séries L et LL des « Monuments ecclésiastiques », Archives nationales de Paris (dorénavant AN).

2. Sur cette question en particulier, le fonds Lamoignon fut également consulté aux Archives de la Préfecture de Police (APP), s'agissant d'une collection d'édits, d'ordonnances et de sentences de police ayant eu force de loi de 1184 à 1763. Mais les seules ordonnances relevées concernant le cimetière des Saints-Innocents ont trait à l'insalubrité des lieux. Il est à noter cependant que l'incendie qui ravagea la Préfecture durant la Commune, en mai 1871, détruisit des milliers de cartons et de registres se rapportant à l'histoire parisienne du XVIII^e siècle, parmi lesquels figuraient les nombreux dossiers sur « les cimetières et charniers de Paris » (voir l'« Inventaire sommaire des Archives de la Préfecture de Police » dressé par M. Henri Malo, Archives historiques, série Aa ; je remercie M. Le Cudennec, du personnel des APP, qui m'a aimablement permis de consulter cet inventaire il y a plusieurs années).

de leurs occupants. Enfin, l'analyse des titres de propriété¹ a permis d'identifier la configuration topographique et sociale des charniers, du cimetière et de ses environs aux XVII^e et XVIII^e siècles.

À sa vocation religieuse le cimetière opposait un second profil, public et social. Pour atteindre la vie quotidienne qu'encadraient les murs de l'enceinte sacrée, nous nous sommes tournée vers les archives des commissaires du Châtelet, retenant d'abord tous les commissaires ayant exercé dans le quartier des Halles qui l'englobait. On le sait, les vingt quartiers de Paris (division du Châtelet) se partageaient au XVIII^e siècle l'attention de quarante-huit commissaires, à raison de deux ou trois par quartier. Ces officiers de la police aux fonctions civiles, criminelles et administratives étaient chargés de faire respecter l'ordre sur leur territoire. Ils recevaient les plaintes et doléances, levaient les enquêtes nécessaires, dirigeaient les informations, recueillaient les témoignages, recevaient les rapports du guet et de la garde, constataient les vols, les agressions et les injures, dressaient les procès-verbaux, consignaient en somme dans leurs papiers les comportements des gens de leur quartier et tout ce qui, dans cet espace circonscrit, était directement de leur ressort². Au-delà du ton judiciaire qui émane de ces archives, elles laissent percevoir le pouls d'un quartier, d'un pâté de maisons ou, comme c'est le cas ici, du cimetière des Saints-Innocents et de ses alentours³. C'est, au total, quelques dizaines de

1. Ces titres sont conservés aux AN, dans les séries S (« Biens des établissements religieux supprimés »), Q (« Domaines ») et K (« Monuments historiques », sous-section « Ville de Paris ») : se reporter à la section « Sources et bibliographie », p. 429 pour en connaître davantage sur chacune de ces séries.

2. C'est-à-dire la religion, la discipline des mœurs, la santé, les vivres et l'approvisionnement, la voirie, la sûreté et la tranquillité publiques, les sciences et les arts libéraux, le commerce, les manufactures et les arts mécaniques, les domestiques et manouvriers, les pauvres (tels qu'énumérés dans un mémoire anonyme – *La Police de Paris en 1770. Mémoire inédit composé par ordre de G. de Sartine sur la demande de Marie-Thérèse*, Paris, 1879 – cité par A. Farge, *Vivre dans la rue à Paris au XVIII^e siècle*, Gallimard, 1979, p. 194).

3. Après les études, capitales, d'Arlette Farge, il n'est plus à démontrer le grand intérêt de se plonger dans cette masse documentaire pour tenter d'en abstraire le caractère social d'un quartier, des habitudes de vie, des manières d'être en famille, entre voisins ou compagnons de travail, des façons de se dire au commissaire et de se représenter les gens de son milieu (voir quelques-uns des travaux essentiels de cette historienne cités en bibliographie).